

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 059-215901927-20260322-2026\_02\_01-DE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune d'EMERCHICOURT  
Séance du 22 mars 2026

Date de convocation :

17 mars 2026

Date d'affichage :

17 mars 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15  
Absents : 0  
Exclus : 0

Étaient présents :

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – CHANTREAU Audrey – CHOQUET Justine – CLÉMENT Chantal – HERBIN Melody – HUTIN Mélanie et SUM Michèle.

Messieurs BRULIN François – DAMS Gonzague – DUFOR Vincent – DUMONT Jean-Philippe – LETENEUR Christophe – PETIT Taylor – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absents excusés :

L'an Deux Mil Vingt-six, le vingt-deux mars à 11 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de sports « Narcisse Midavaine » sous les présidences respectives de Monsieur SZATAN Michel, en sa qualité de doyen de l'assemblée et de M. ROUSSEL Régis, Maire.

Madame Marie-Catherine est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2026/02/01**

**OBJET : Installation du Conseil Municipal - Election du Maire**

**5.1 Election exécutif**

Monsieur SZATAN Michel, le plus âgé des membres du conseil, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars dernier.

La liste conduite par Monsieur ROUSSEL Régis - tête de liste « L'AVENIR D'ÉMERCHICOURT c'est vous, c'est nous ! » a obtenu 15 sièges :

Sont élus le 15 mars 2026 :

- M. ROUSSEL Régis
- Mme SUM Michèle
- M. DAMS Gonzague
- Mme BAFCOPS Marie-Catherine :
- M. DUMONT Jean-Philippe
- Mme CLÉMENT Chantal
- M. SZATAN Michel
- Mme HERBIN Mélody
- M. LETENEUR Christophe
- Mme CHANTREAU Audrey
- M. PETIT Taylor
- Mme HUTIN Mélanie
- M. BRULIN François
- Mme CHOQUET Justine
- M. DUFOR Vincent

Monsieur SZATAN Michel, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections des 15 mars 2026.

Monsieur SZATAN Michel propose de désigner Madame Marie-Catherine BAFCOPS, comme secrétaire.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales M. SZATAN Michel, doyen de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres... ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Messieurs Taylor PETIT et Gonzague DAMS sont désignés assesseurs afin de constituer le bureau.

M. SZATAN Michel demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur ROUSSEL Régis propose sa candidature.

M. SZATAN Michel enregistre la candidature de Monsieur ROUSSEL Régis et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence de l'assemblée.

M. SZATAN Michel proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité requise : 8

A obtenu Monsieur ROUSSEL Régis : 15 voix

Monsieur ROUSSEL Régis ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur ROUSSEL Régis prend la présidence et remercie l'assemblée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire

Régis ROUSSEL

